

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/305 du 19/1/1982 28/
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP/21021

Portant intégration et nomination de
Monsieur BOUTOUFGUILANIC Mathias, dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Sociaux (Santé Pu-
blique).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et rempla-
çant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie A1 des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/61/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 4243/DGTFP-DSAF du 3.12.1981, du Directeur
Administratif et Financier, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

... / ...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.02.1965 susvisé, Monsieur BOUTOUFOUILLIÉ Mathias, né le 12 Mai 1952 au Dispensaire de Kimpila, titulaire du Diplôme de Docteur en Stomatologie, obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Médicales de la Havane (CUBA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

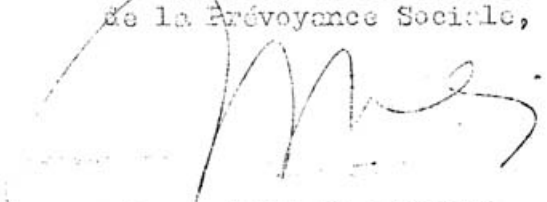
BRZZAVILLE, le 19 Avril 1982

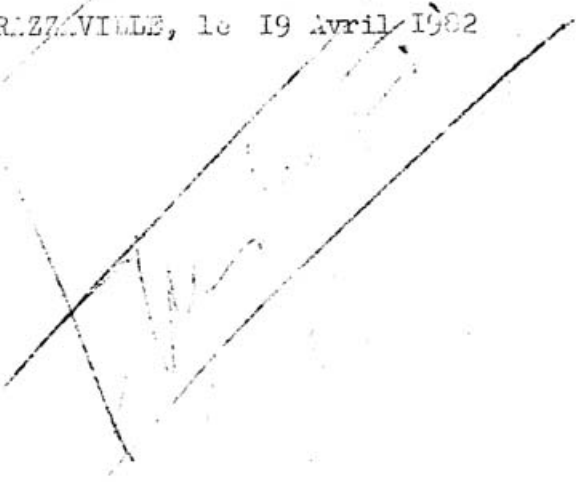
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

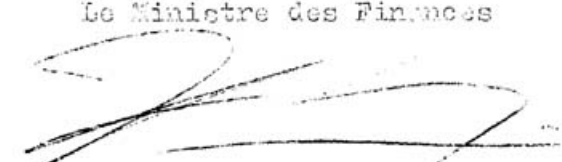

Pierre Damien BOUESOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard GOMBO ANTSTONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

APPLICATIONS :

JORPC	1
DCTP/DPT	3
DEL/EST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
D.S.L.S.	1
DOSSIER	3
IMPRESSE	1
SEC/SC	2./-

